# Feuillet explicatif aux parents

# **PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION**

## **ET LA VIOLENCE**

## Pour un climat scolaire positif

2024-2025

École du

Grand-Héron

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 5 décembre 2024



### POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

"Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou

- sexuelle; Exercée intentionnellement contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de
- l'opprimer; En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. "(Art. 13
- "Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; • À caractère répétitif, exprimé

**Intimidation** 

- directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- Dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des
- sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caratère sexuel

- "Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés,
- incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »
  (tiré du site du protecteur national de l'élève)

# **QUELLE EST LA SITUATION DE L'ECOLE?**

**Portrait** de l'école

LIP)

- 1re et 2e génération) Élèves provenant principalement de surplus d'autres écoles
- 7 classes spécialisées TSA

• Clientèle multiculturelle (77% des élèves issus de l'immigration

- 9 classes de préscolaire (5 préscolaire 4 ans)
- L'école est à sa 4ème année depuis l'ouverture

Mesures préventives Objectif 1: Diminuer la violence verbale à l'école

- Ce que l'école va faire: o Augmentation de la surveillance dans la cour de
  - Formation du personnel (intervenir, prévenir, en lien
  - avec la violence) • Enseignement explicite des comportements attendus dans les classes
  - Interventions rapides de tous les intervenants Valorisation des comportements positifs
  - Mise en place de la stratégie de résolution de conflits

mesures

Pour prévenir

la violence à

caractère

sexuel

**Autres** 

- Projet de jumelage avec les classes spécialisées Ateliers offerts par les
- organismes externes (TUOI, transport scolaire, parapluie) Mise en place du comité EDI
- Ateliers offerts par les organismes externes et par l'animatrice du développement personnel et de l'engagement communautaire (ADPEC)

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

sécurité

Mesures de

- Assurer une surveillance constante et accrue Diffuser l'information des organismes partenaires • Collaboration avec le policier éducateur
- Formation offerte par le ministère de l'éducation à tout le personnel

Formations obligatoires

# QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTI



<u>même</u> où l'acte est constaté

Au moment

### Des actions sont immédiatement prises : • Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.

- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit. • Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Sanctions

possibles

d'encadrement

Mesures de

- Rencontre avec l'élève Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche Informer et impliquer les parents
- dans la démarche

Rapport au dossier

- Retrait de classe Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé
  - Particularité

 Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce

que la situation soit réglée (suivi 211 - suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)

Suivi

pour la violence à caractère sexuel

viennent faire des présentations Partager l'information des autres partenaires communautaires

• Diffuser l'information de organismes partenaires qui

COMMENT L'ECOLE ET LES PARENTS PEUVENT -ILS COLLABORER?

Être un modèle en adoptant des comportements et des paroles pacifiques Dénoncer la situation Supporter votre enfant

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation





POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

# \* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte

protecteur régional de l'élève.

**S** 819-685-2615 école036@csspo.gouv.qc.ca ttps://grandheron.csspo.gouv.qc.ca

- Grand-Héron
- RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE
- Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au

### Personnes responsables dans l'école Personne responsable du traitement du dossier violence et intimidation des plaintes au CSSPO

Sheila Kwaziamba (TES) Chantal Caron (Directrice)

819-685-2615 laurent.fortier@csspo.gouv.qc.ca

Laurent Fortier (TES)

sheila.kwaziamba@csspo.gouv.qc.ca

RESSOURCES EXTERNES

Caroline Sauvé 819 771-4548 poste 850701 caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

CISSS de

Me Esthel Née 1833 420-5233 info@pne.gouv.qc.ca

Protectrice régionale

de l'élève

- www.quebec.ca/gouvernament/ministere/educati
- on/organisme-lies/protecteur-national-eleve

**Ligne Parents** 

819 246-0222 gatineau.ca/portail/police

Service de police

de Gatineau

l'Outaouais

criminels (CAVAC) 1 800 331-2311 811 option 2 cisss-outaouais.gouv.qc.ca

www.cavac.qc.ca

Centre d'aide aux

victimes d'actes

1 800 842-2213 www.csj.qc.ca

**Commission des** 

services juridiques

sexuel pour la famille (CIASF)

819 595-1905 www.ciasf.org

l'Outaouais 819 771-1773

Aidez-moi svp

**S** 1 800 361-5085 <u>www.ligneparents.com</u>

Centre d'intervention en abus

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de

www.calas.ca

aidezmoisvp.ca